



# Bulletin d'inscription



## Renseignements concernant l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe :  Fille /  Garçon Date de naissance : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

### Nom et adresse de la famille ou du responsable légal de l'enfant :

Adresse : .....

Code Postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Ville : .....

Tél. ligne directe : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Tél. standard : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Tel portable pro : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Mail : ..... @ .....

### Autre personne à contacter pour l'inscription / Service Social :

Nom du référent : Nom du service :

Adresse : .....

Code Postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Ville : .....

Tél. ligne directe : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] Tél. standard : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Tel portable pro : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Mail : ..... @ .....

Votre enfant est-il scolarisé dans un établissement spécialisé? OUI - NON

L'enfant bénéficie t-il d'un accompagnement spécifique dans sa scolarité ou dans ses activités extra-scolaires? OUI NON

Bénéficiez-vous d'une aide aux vacances:

Bon CAF / n° allocataire : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  Aide CE  Autre :

Merci de préciser :

Réf. centre : [ ][ ][ ][ ] Nom du séjour :

Dates du séjour : du [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] au [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Coût du séjour : ..... €

Option transport au départ de : ..... + ..... €

Total : ..... = ..... €

Ci-joint un chèque de 150 €. Tout bulletin d'inscription doit être accompagné d'un chèque correspondant aux arrhes prévues dans la réglementation générale et des éventuels bons vacances de la CAF ou de la CMSA. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales dont un exemplaire m'a été remis ci-contre et m'engage à les respecter sans restriction.

A : ..... Le : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Signature précédée de la mention :

« Lu et approuvé après avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la page suivante »



# Conditions générales de vente

En référence au titre VI de la vente de voyages ou séjours. Décret d'application 96-490 du 15 juin 1994.

## Préambule

Les séjours de vacances proposés dans ce catalogue sont ouverts à tous les adhérents d'une association PEP de la région PACA. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

### 1. Responsabilité de l'organisateur

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes ou prestataires différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

### 2. Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.

Séjours écourtés : en cas de renvoi d'un mineur dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

### 3. Tarifs

**Nos prix sont calculés au 1er décembre 2016. Ils incluent à minima la pension complète (4 repas par jour et l'hébergement). Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation : coût du carburant, des taxes afférentes aux prestations offertes et aux taux de change. Ils sont révisibles en cas de nouvelles dispositions sur la fiscalisation de nos activités au 1/1/2017, de modification de transports, des parités monétaires ou des conditions économiques du pays où se déroule le séjour. Les participants en seront informés dans les meilleurs délais. L'adhésion aux PEP n'est pas comprise dans ces tarifs.**

### 4. Modification du fait de l'organisateur du séjour

Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure. Les séjours et programmes qui sont organisés sont fonction de contrats passés avec divers prestataires et peuvent de ce fait donner lieu à des modifications.

Si, avant le départ, une modification touchant à l'un des éléments essentiels du contrat devait être apportée, le participant en serait informé par courrier. Le participant pourra alors, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, soit résilier le contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées, soit accepter la modification ou le voyage de substitution qui lui sera proposé.

### 5. Annulation

#### Annulation du fait de l'organisateur :

Dans le cas où un séjour serait annulé de notre fait – notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants – une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par les participants seront remboursées sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

#### Annulation du fait du participant :

Si le participant annule sa participation, il doit nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

Toute défection non signalée avant le voyage et toute absence constatée au cours de ce voyage seront considérées comme annulation.

Toute annulation entraînera la perception de frais selon le barème ci-dessous :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue de 25% du prix du séjour.
- entre 30 jours et 21 jours avant le départ : retenue de 50 % du montant du séjour.
- entre 20 et 8 jours avant le départ : retenue de 75 % du montant du séjour
- moins de 7 jours avant le départ et en cas de non présence au départ : retenue de 100 % du montant du séjour.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne font l'objet d'aucun remboursement.

### 6. Transport

Le prix du transport pour se rendre sur le centre est indiqué dans le catalogue aux pages transports, il n'est pas inclus dans le prix des séjours.

### 7. Soins médicaux

Les frais occasionnés par les soins médicaux (médecins, pharmacie, analyses, etc.) seront facturés aux familles. A réception du paiement, elles recevront les feuilles de soins qui leur permettront de percevoir le remboursement de leur caisse locale de sécurité sociale et de leur mutuelle.

Pour les soins médicaux à l'étranger, au sein de l'Union Européenne, se munir de la carte européenne d'assurance maladie délivrée par la caisse de sécurité sociale dont dépend le jeune. Elle permet la prise en charge directe de soins médicaux en cas d'hospitalisation.

### 8. Assurance séjour

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par les PEP, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

- A. Responsabilité civile (dommages causés aux tiers)
- B. Défense et recours
- C. Individuelle accident corporel

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa Carte Nationale d'Identité.

D. Dommages aux biens personnels en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) sur déclaration aux autorités de police dans les 48 h et détérioration accidentelle.

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'assurance et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

### 9. Réclamation

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs, en nous précisant votre numéro de dossier, à l'adresse suivante : PEP Alpes du Sud, 11 rue des marronniers, Bâtiment les Hirondelles 3A, 05000 GAP

Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

### 10. Règles de fonctionnement et de prudence

**Une extrême prudence est recommandée au cours du séjour afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du séjour non seulement pour vous-même, mais aussi pour l'ensemble du groupe.**

Chaque participant doit se conformer aux règles propres au séjour choisi. PEP Découvertes se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger sa sécurité ou la sécurité des autres participants.

### 11. Inscriptions et renseignements

Tout bulletin d'inscription dûment rempli doit être accompagné du règlement de l'acompte à envoyer à PEP Alpes du Sud ou aux PEP 13 dont les adresses figurent au dos du catalogue.

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès réception du bulletin d'inscription et du chèque d'acompte et vérification des places disponibles, sans celle-ci votre enfant n'est pas réputé inscrit.

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente ci-après.

### 12. Paiement

Pour les inscriptions à plus de quinze (15) jours avant la date du départ, un acompte de 150 euros est impérativement demandé. Aucune inscription ne sera enregistrée par les PEP sans le paiement de ce dernier.

Pour des inscriptions intervenant à moins de quinze (15) jours avant la date du départ, la totalité du prix du séjour est due aux PEP.

La totalité du prix du séjour devra être payée au plus tard quinze (15) jours avant le départ.

Les PEP se réservent le droit de refuser la présence du vacancier sur le séjour choisi si la totalité du prix du séjour n'est pas payée avant la date du départ.

Pour les règlements par prises en charge, merci de vous adresser directement au PEP gestionnaire de votre inscription.

### LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Nos agréments : la Fédération générale des associations départementales des Pupilles de l'Enseignement Public a été agréée Fédération de vacances le 7 avril 1945.**

**Agrément tourisme n° AG 075000002**

**Adhérent de l'UNAT – Membre de la Jeunesse au Plein Air**

**Photos non contractuelles.**



NOUS CONTACTER



PEP ADS • 04.92.21.34.02 • del.secretariat@lespepads.org

PEP 13 • 04.42.52.72.00 • secretariat@pep13.org